



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

Division des élèves
Bureau de la Vie Scolaire
DE 2

Marseille, le 5 janvier 2021

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale des
Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement du second degré

s/c de Messieurs les IA-DASEN des
Alpes de Haute-Provence, des Hautes
Alpes et du Vaucluse

Dossier suivi par
Frédéric GUYOMARCH
Jean-Christophe CHOFFAT
Téléphone
04 91 99 66 21
04 91 99 68 86
Fax
04 91 99 68 34
Mél.
[ce.de13-examens2
@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.de13-examens2@ac-aix-marseille.fr)

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
cedex 1

Objet : Eléments de cadrage en vue de l'organisation des épreuves du Diplôme d'Etudes en Langue Française en milieu scolaire (niveaux A1, A2 et B1) - session 2021.

Le Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELFF) est un diplôme délivré par le ministère de l'éducation nationale pour certifier les compétences en français des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA).

Le principal objectif de cette certification est de favoriser l'intégration de ces élèves dans le système scolaire français et, au-delà, dans leur environnement quotidien.

Seront présentés en priorité aux épreuves du DELFF scolaire les élèves scolarisés dans un établissement du second degré, arrivés sur le territoire national moins de 24 mois avant la date de l'examen. Les inscriptions à cet examen sont gratuites.

Pour mémoire, l'organisation du DELFF en milieu scolaire est assurée par les services de la DSDEN des Bouches-du-Rhône, pour l'ensemble de l'académie depuis la session 2016.

Le dispositif repose sur un jury académique présidé par Mme Delphine VALLON-MERSALI, IA IPR d'anglais.

1 – Calendrier des épreuves

A – épreuves individuelles (production de l'oral)

Elles se dérouleront au maximum sur trois jours: le lundi 31 mai 2021, le mardi 1er juin 2021 et le mercredi 2 juin 2021.

- Certification A1 :
Préparation : 10 minutes
Interrogation : 5 minutes
Évaluation : 5 minutes

- Certification A2 :
Préparation : 10 minutes
Interrogation : 8 minutes
Évaluation : 5 minutes

- Certification B1 :
- Préparation : 10 minutes
- Interrogation : 15 minutes
- Évaluation : 5 minutes

B – épreuves collectives (compréhension écrite et orale et expression écrite)

Elles se dérouleront le jeudi 3 juin 2021.

- DELF A1: 9 h 30 – 10 h 50
- DELF A2: 9 h 30 – 11 h 10
- DELF B1: 9 h 30 – 11 h 25

Les candidats issus des établissements centres d'examen passent les épreuves collectives et individuelles dans leur établissement centre d'examen. Les autres élèves se rendent dans le centre d'examen dont ils dépendent et seront informés par convocation individuelle.

2 – Procédures

L'inscription des élèves se fera dans les établissements dès réception de la présente circulaire et ce **jusqu'au vendredi 19 février 2021** à partir de la fiche individuelle jointe en annexe 1.

Cette fiche doit être remplie par le professeur, en majuscules sur la base d'une pièce d'identité, pour éviter les erreurs qui seraient ensuite préjudiciables lors de l'édition des diplômes.

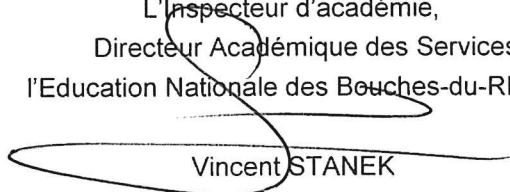
Les fiches individuelles signées par le candidat, le professeur et le chef d'établissement seront conservées dans l'établissement.

Le tableau des inscrits sera complété sous Excel à l'aide du document en annexe 2.

Le tableau récapitulatif joint en annexe 3 sera rempli sous EXCEL par chaque établissement et retourné impérativement par mail à l'adresse : ce.de13-examens2@ac-aix-marseille.fr au plus tard le vendredi 19 février 2021

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ce dispositif.

L'inspecteur d'académie,
Directeur Académique des Services de
l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône


Vincent STANEK